



Tél. : 04.77.27.80.09  
Fax : 04.77.27.86.94  
Email : [mairie.poncins@wanadoo.fr](mailto:mairie.poncins@wanadoo.fr)  
Site : [www.commune-poncins.fr](http://www.commune-poncins.fr)

## COMPTE RENDU Réunion du conseil municipal de PONCINS du jeudi 5 décembre 2019

Séance Publique.

Absents sans excuses : M. Patrick LASSABLIERE, M. Régis CHARNAY, Christian COUTURIER, Mme Marlène BERTHON et Mme Catherine GIGOT

### 1. Compte rendu de la réunion du mercredi 23 octobre 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du mercredi 23 octobre 2019.

### 2. Convention de groupement d'achat d'énergies avec le SIEL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEL a modifié la convention existante concernant le groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion aux énergies suivantes : Electricité
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées
- d'approuver la convention de groupement d'achat modifiée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier

**(Délibération n° 05-12-2019-1)**

### 3. Voirie 2020

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de présenter un programme voirie pour 2020 pour différents chemins à savoir :

- Chemin de Goincet	31 403 € HT
- Chemin de Rampeau	38 624€ HT
- Chemin de la Tuilière	39 566 € HT

Soit au total **109 593€ HT**

et sollicite une subvention auprès du Département.

**(Délibération n° 05-12-2019-2)**

### 4. Demandes de subventions

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention, à savoir :

- L'association ZUMBA PONCINOISE
- L'association FC Plaine
- La Croix Rouge de Feurs

Et décide d'attribuer :

- 150 € de subvention annuelle à l'association ZUMBA (à l'unanimité)
- 300 € de subvention exceptionnelle à l'association ZUMBA (à l'unanimité)

- 300 € de subvention exceptionnelle à l'association FC PLAINE (8 voix pour et 1 abstention)  
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à la Croix Rouge Française de Feurs car une subvention d'un montant de 50€ a été versée cette année.

**(Délibération n° 05-12-2019-3)**

#### **5. Travaux bibliothèque – Demande de subvention au Département**

Par délibération, le conseil municipal a validé l'ADAP le 23 avril 2018 et la programmation de travaux sur un délai de 3 ans.

Pour 2019, il est prévu la commande de travaux d'accessibilité pour la bibliothèque.

Le devis total des travaux s'élève à **9 055.37€ HT** (Entreprise Luc MOULARD CONSTRUCTION pour 3 073.35€ HT et JLR MENUISERIE pour 5 982.02€ HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis et sollicite une subvention auprès du Département de la Loire.

**(Délibération n° 05-12-2019-4)**

#### **6. Courriers et mail**

Le conseil municipal prend connaissance :

- du courrier de l'inspection académique concernant la dérogation à l'organisation du temps scolaire,
- du courrier du Nid Douillet pour le poteau incendie,
- du courrier de Mr Patrick ROUX relatif aux taux de taxe d'aménagement de la commune jugé trop élevé,
- du courrier de Mr Robert FOYATIER,
- du courrier de Mr Julien Borowczyk, député relatif à la réforme de la fiscalité locale,
- du courrier de Mr Jean Claude TISSOT, sénateur, concernant le projet de loi engagement dans la vie locale,
- du courrier de Mr le Préfet relatif à l'accidentalité dans la Loire 2018,
- du conseil d'école,
- du droit de préemption.

#### **. Réunions et manifestations**

- Conseil municipal : **Lundi 20 janvier 2020 ou jeudi 22 janvier 2020 à 20h30,**
- Repas des Anciens : Mercredi 11 décembre à 12h
- Distribution des colis : Vendredi 13 décembre de 15h à 17h et dimanche 15 de 10h à 12h,
- Téléthron : Samedi 14 décembre,
- Vœux : Dimanche 5 janvier à 10h30
- La Commission cantine : Jeudi 12 décembre à 18h30,
- Commission bulletin : Mercredi 11 décembre 2019 à 10h15.

Pour extrait certifié conforme  
A PONCINS, le 6 décembre 2019

Le Maire  
Julien DUCHÉ

